



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Franchises médicales

Question écrite n° 10127

Texte de la question

M. Matthieu Bloch attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les conséquences de l'augmentation des franchises médicales décidée par décret au début de l'été. Ce dispositif entraîne un reste à charge supplémentaire pour les patients et impose aux pharmaciens d'en assurer directement le recouvrement, les transformant en « percepteurs » de l'assurance maladie. Par ailleurs, la France, où les prix des médicaments figurent parmi les plus bas d'Europe, connaît de plus en plus de ruptures d'approvisionnement, touchant aussi bien des traitements essentiels et innovants que des médicaments de base, comme le paracétamol. Les pharmaciens, qui assurent des missions de service public indispensables (gardes, vaccination, dépistages, entretiens pharmaceutiques, maillage territorial), se trouvent fragilisés financièrement alors même qu'ils ont récemment dû investir pour répondre aux exigences réglementaires. Un grand nombre d'officines envisagent déjà de geler les embauches ou de réduire leurs effectifs, avec à terme un risque de fermetures, notamment dans les zones déjà touchées par la désertification médicale. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir la pérennité économique des officines, sécuriser l'approvisionnement en médicaments essentiels et reconnaître pleinement le rôle de service public des pharmaciens dans le système de santé français.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Bloch](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10127

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2025](#), page 8431